

Votre Rendez-vous doit être entre le / / et le / /

Prendre rendez-vous sur [www.isere.gouv.fr](http://www.isere.gouv.fr) : Prendre un rendez-vous → Préfecture de l'Isère (Grenoble) → Titres de séjour étudiants ou scientifiques

Plus d'informations sur : <https://international.univ-grenoble-alpes.fr/> : rubriques « Visas – Titres de séjour » et « Guides et Fiches Pratiques » → « Titres de séjour : informations pour le dossier »

## PREMIÈRE DEMANDE ET RENOUELEMENT DE TITRE DE SÉJOUR CONJOINT D'ÉTUDIANT OU DE SCIENTIFIQUE-CHERCHEUR

### Liste des pièces à fournir

#### **ATTENTION: ORIGINAUX, COPIES ET TRADUCTIONS DES DOCUMENTS NON RÉDIGÉS EN FRANÇAIS (PAR UN TRADUCTEUR ASSERMENTÉ AUPRÈS DES TRIBUNAUX FRANÇAIS)**

##### **Documents communs :**

- Passeport en cours de validité avec copie de la page identité
- Titre de séjour actuel : Carte de séjour ou Visa avec copie du tampon d'entrée en France
  - Si Visa de long séjour valant titre de séjour (VLS-TS) fournir en plus: copie de la vignette OFII ou preuve de sa validation en ligne (« Confirmation de la validation de l'enregistrement de votre visa long séjour valant titre de séjour »)
- Acte de naissance avec filiation
- 3 photos d'identité
- Un Justificatif de domicile<sup>1</sup> de moins de 3 mois à votre nom
  - Si vous êtes hébergé(e) :
    - formulaire « Attestation d'hébergement » complété et signé par l'hébergeant
    - copie de la pièce d'identité de l'hébergeant en cours de validité
    - justificatif de domicile de moins de 3 mois au nom de l'hébergeant
- Formulaire « Fiche de renseignements » complété et signé
- Acte de mariage
- Formulaire « Déclaration de communauté de vie » complété et signé
- Titre de séjour du conjoint

##### **Pour les conjoints d'étudiants :**

- Carte d'étudiant du conjoint
- Justificatif de ressources financières mensuelles propres au moins équivalentes à 550€
- Formulaire « Déclaration sur l'honneur de n'exercer aucune activité professionnelle » complété et signé

##### **Pour les conjoints de scientifiques-chercheurs :**

---

<sup>1</sup> Documents acceptés : Facture d'électricité, de gaz, d'eau, de téléphone fixe ou d'accès à internet / Attestation d'assurance habitation / Quittance de loyer (sauf si établie par un particulier) / « Avis d'impôt » : « Avis d'impôt sur les revenus », « Taxes foncières » ou « Taxe d'habitation » (seulement si la **date d'établissement** est de moins de 3 mois)

- « Convention d'accueil » actuelle du conjoint (si renouvellement fournir en plus : les 3 derniers bulletins de salaire)